

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2023

HISTOIRE

GUIDE DE PASSATION

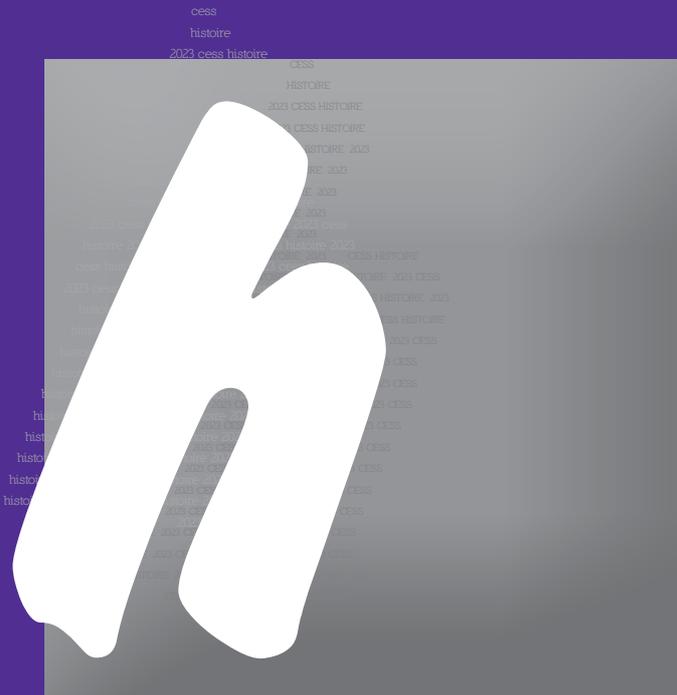


Table des matières

INTRODUCTION	3
MODALITES DE PASSATION	5
1. Description de l'épreuve	5
2. Description des documents.....	6
3. Confidentialité.....	6
4. Passation de l'épreuve	7
4.1 Ouverture des paquets	7
4.2 Déroulement.....	7
4.3 Adaptations.....	8
4.4 Élèves primo-arrivants	8
5. Correction et encodage des resultats.....	8
6. Modalités de réussite.....	8
7. Retours qualitatifs sur l'épreuve.....	9
8. Contacts utiles	10

Introduction

Les épreuves externes certificatives communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les référentiels de compétences terminales. Dans l'enseignement de transition, elles concernent deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Dans chaque école, le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction¹, des enseignantes et des enseignants².

L'épreuve d'histoire se déroulera dans toutes les écoles la matinée du **vendredi 23 juin 2023**.

Elle cible la compétence de **critique**.

La participation à l'épreuve est obligatoire dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est destinée aux élèves de 6^e année de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **lundi 19 juin 2023** sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions, à l'issue de la passation de l'épreuve, à 10h30.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

M. Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;

Mme Mélanie BOST, directrice adjointe, Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;

Mme Marie-Claude CARLIER, enseignante ;

M. Christian CHARLIER, inspecteur et vice-président du groupe (jusqu'au 30 juin 2022) ;

M. David GOOVAERTS, inspecteur (membre du groupe à partir du 1^{er} février 2023) ;

¹ Dans ce guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

² Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

M. Florent DEBLECKER, conseiller au soutien et à l'accompagnement (membre du groupe à partir du 1^{er} septembre 2022) ;

Mme Céline DEMOUSTIER, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;

M. Denis DE VLEESCHOUWER, enseignant ;

Mme Estelle DUCHESNE, formatrice ;

Mme Sarah FLOCK, conseillère au soutien et à l'accompagnement (membre du groupe à partir du 1^{er} septembre 2022) ;

Mme Bénédicte FRANCK, conseillère au soutien et à l'accompagnement (membre du groupe jusqu'au 30 juin 2022) ;

M. Pierre HELLA, inspecteur ;

Mme Pascale LAMBRECHTS, inspectrice et vice-présidente du groupe (à partir du 1^{er} septembre 2022) ;

Mme Jessica LEGRAND, enseignante ;

Mme Catherine VERTRIEST, enseignante.

Modalités de passation

1. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve certificative en histoire évalue cette année la compétence de critique telle qu'elle a déjà été mise en œuvre dans les épreuves externes certificatives précédentes, disponibles en ligne sur le site www.enseignement.be/cess (onglet « histoire »).

Outre la maîtrise de savoirs conceptuels, elle nécessite la mobilisation de connaissances contextuelles liées aux moments clés « Le XXe siècle – Guerres mondiales, conflit Est-Ouest et efforts de sécurité collective », « La Belgique dans l'Europe et le monde : supranationalité, fédéralisme et identités régionales » et « Problèmes et enjeux de notre temps » et plus particulièrement des savoirs concernant la construction européenne. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

La documentation composée de traces du passé et de travaux postérieurs doit être analysée et soumise à la critique. Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. Les documents ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la critique historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à jauger la pertinence de l'information et à en apprécier la fiabilité par rapport à une question de recherche.

Dès le début de l'enseignement secondaire, l'élève est progressivement préparé à mener à bien des tâches de critique. En effet, dans les socles de compétences pour la formation historique, on compte, par exemple, « distinguer le fait de l'opinion » ou encore « distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique ». Ensuite, l'exercice de la compétence de critique se complexifie progressivement pour finalement atteindre le niveau de l'épreuve certificative de fin de la 6^e année.

Aux 2^e et 3^e degrés, cet exercice de critique se décline généralement en deux étapes successives. La première étape exige de l'élève qu'il puisse jauger de la pertinence des documents soumis à son analyse : le document apporte-t-il des éléments de réponse à la question de recherche ? Quelles raisons ai-je de garder ou d'écarter ce document ? Dans la seconde étape, l'élève est invité, sans se prononcer définitivement, à soumettre à la critique de fiabilité les documents : ai-je des raisons objectives de me fier ou de me méfier de ce document ?

2. DESCRIPTION DES DOCUMENTS

L'épreuve comporte deux livrets : le *Questionnaire* et le *Portfeuille de documents*.

Ceux-ci sont distribués aux écoles emballés dans des paquets scellés sous plastique.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard :**
 - 10 exemplaires du *Questionnaire*,
 - 10 exemplaires du *Portfeuille de documents* ;

- **pour les versions adaptées V1 et V2 :**
 - 1 exemplaire du *Questionnaire*,
 - 1 exemplaire du *Portfeuille de documents*.

Une version adaptée V2 électronique est également téléchargeable le matin de l'épreuve sur la plateforme sécurisée accessible à la direction.

Le **guide de correction** de l'épreuve sera, quant à lui, disponible via la plateforme sécurisée accessible aux directions le **23 juin 2023**, dès 10h30.

3. CONFIDENTIALITE

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

Secret professionnel et confidentialité

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont soumis au secret professionnel lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maîtrise, ouvriers, bénévoles...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

Bris des scellés

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

En cas de problème

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir immédiatement l'Administration à l'adresse : evaluations.externes@cfwb.be.

L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.

4.PASSATION DE L'EPREUVE

4.1 Ouverture des paquets

Le **vendredi 23 juin 2023**, au plus tôt à 07h00, la direction déchire le film plastique des paquets correspondant au jour de passation et télécharge les documents nécessaires sur EVAEXT. Elle répartit ensuite les documents entre les enseignants ou personnes responsables de la passation.

4.2 Déroulement

Le local de passation doit impérativement être neutre. La direction veillera à ce que les supports, affiches, panneaux, cartes susceptibles de fournir des informations ou d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve soient préalablement enlevés.

La surveillance de la passation est placée sous la responsabilité de la direction.

Installation des élèves et distribution des documents

Les élèves sont installés dans un local de passation adapté. L'enseignant distribue les deux livrets destinés aux élèves.

Ceux-ci peuvent disposer chacun de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire (les dictionnaires comportant une section « noms propres » sont autorisés). Les élèves peuvent également disposer d'un casque antibruit et de feutres fluorescents.

L'épreuve débute entre 08h15 et 08h45, selon les dispositions pratiques fixées par la direction. Le temps prévu pour l'épreuve est de deux périodes de 50 minutes. La durée de l'épreuve est fixée en **minutes effectives**, c'est-à-dire que l'épreuve commence uniquement quand les élèves sont installés dans leur local, face à leurs livrets.

Attention : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves ne sont pas autorisées.

L'enseignant récupère les documents après 100 minutes effectives. Il est important que cette consigne soit respectée **pour garantir l'égalité des conditions de passation** entre les classes et les écoles.

4.3 Adaptations

Pour les élèves à besoins spécifiques, la durée de l'épreuve peut être aménagée par octroi de temps supplémentaire. Il peut s'agir de temps après ou avant l'épreuve, sans toutefois modifier l'heure d'ouverture des paquets (à partir de 07h00) ni entraver le temps nécessaire à la correction.

Ces élèves peuvent aussi bénéficier d'une relance attentionnelle.

Pour toutes les autres adaptations et leurs conditions de mise en place, consultez la circulaire 8859 du 6 mars 2023 « Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives 'CE1D' et 'CESS' de l'année scolaire 2022-2023 ».

4.4 Élèves primo-arrivants

Lors de la passation de l'épreuve, l'élève primo-arrivant peut disposer des aménagements suivants :

- utilisation d'un dictionnaire français-langue maternelle ;
- temps supplémentaire.

5. CORRECTION ET ENCODAGE DES RESULTATS

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de la direction.

Les consignes de correction de chaque épreuve sont précisées dans le **guide de correction**. Celui-ci sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée accessible à la direction **le vendredi 23 juin 2023 à 10h30**. Il doit immédiatement être transmis aux enseignants concernés.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour répondre aux questions des correcteurs. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles ».

Le guide de correction contient également des instructions d'encodage des résultats. Cet encodage se fera au moyen de grilles, déjà complétées par des informations administratives concernant les élèves. Les instructions de récupération des grilles seront envoyées par e-mail aux directions à partir du mardi 20 juin 2023.

6. MODALITES DE REUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à cette discipline.

La pondération de la compétence visée par l'épreuve externe par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise la compétence et les savoirs visés. Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3e degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le jury estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la circulaire 8859 du 6 mars 2023.

7.RETOURS QUALITATIFS SUR L'EPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2023. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 29 juin 2023** à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants d'histoire pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/231521893271354>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2023*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be, présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

8. CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre général :

Mélanie Bost
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 82 26
cess@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve :

La permanence d'histoire est organisée au 02/690 81 90 :

- le vendredi 23 juin 2023 de 13h à 16h ;
- le lundi 26 juin 2023 de 9h à 12h et de 13h à 16h ;
- et le mardi 27 juin 2023 de 09h à 12h et de 13h à 16h.

cess@cfwb.be

Pour une question relative à l'encodage des résultats :

Adrien ALLART
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 80 37
evaluations.externes@cfwb.be

Thierry LIBERT
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/ 451 63 71
evaluations.externes@cfwb.be

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
MODALITÉS DE CORRECTION	4
Description des critères de correction	4
1. Pertinence des documents	4
2. Fiabilité des documents.....	5
2. a. Fiabilité issue de l'examen de chaque document.....	6
2. b. Fiabilité reposant sur des recoupements avec un ou plusieurs documents.....	8
Liste des arguments de fiabilité recevables.....	9
Grille de correction élèves (à photocopier en x exemplaires)	13
Modalités de réussite	16
Encodage et calcul des résultats.....	16
Transmission des résultats	17
Retours qualitatifs sur l'épreuve	17
Contacts utiles	18
Et l'année prochaine ?	18

PRÉAMBULE

L'épreuve certificative en histoire évalue cette année la compétence de critique telle qu'elle a déjà été mise en œuvre dans les épreuves externes certificatives précédentes, disponibles en ligne sur le site www.enseignement.be/cess (onglet « histoire »).

Pour faciliter sa correction, le professeur¹ trouvera, à la suite de la partie « Description des indicateurs de correction » :

- p. 9-12 : une liste des arguments de fiabilité recevables
- p. 13-15 : une grille de correction « élèves » à photocopier en x exemplaires (une grille par élève).

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

Le numéro de téléphone d'accès à la permanence CESS histoire est le suivant : **02.690.81.90**

Permanence le jour de l'épreuve de 13h à 16h, les deux jours ouvrables suivants de 9h à 12h et de 13h à 16h.

¹ Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

MODALITÉS DE CORRECTION

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE CORRECTION

1. Pertinence des documents

L'élève doit déterminer et justifier la pertinence des documents 1 à 4.

Attention

1. Dès que l'élève coche erronément la case « OUI » ou « NON », aucun point n'est attribué pour le document concerné.
2. De la même manière, l'élève qui coche correctement la case « OUI » ou « NON » mais qui n'apporte aucune justification n'obtient pas de points pour ce document.

Pour le **document pertinent** (document 1), l'élève obtient :

- **3 points** pour l'avoir coché comme tel et pour avoir mentionné d'une manière ou d'une autre que les critères de thème, de temps et de lieu qui cadrent la question de recherche sont respectés. Cette mention peut différer selon les pratiques de classe. On trouvera, à titre d'exemple :

*Thème : les raisons de l'échec de la CED ; temps : (1953)-1954 ; lieu : l'Europe de l'Ouest ou
Thème : OK, temps : OK, lieu : OK.*

- **2 points supplémentaires** par critère confirmé en confrontant explicitement des informations précises tirées du document avec la question de recherche.

À titre d'exemple, l'élève confirme le critère en précisant :

- pour le thème : *le document et la question de recherche évoquent les raisons de l'échec de la CED et l'élève ajoute un ou plusieurs des éléments suivants : le texte évoque la crainte d'une renaissance du danger allemand ; l'auteur mentionne la peur que le réarmement allemand n'entraîne une nouvelle guerre avec l'URSS ; le texte souligne le changement de contexte international survenu au moment de la ratification (mort de Staline, armistice en Corée) ; l'auteur pointe le développement du nationalisme en France qui se heurte à l'idée d'une armée supranationale.*
- pour le temps : *le texte évoque bien le moment de la ratification du traité et de son échec, à savoir 1953-1954.*
- pour le lieu : *le document mentionne les pays signataires de la CED et/ou en particulier la France qui n'a pas ratifié le traité.*

Au total, pour le document pertinent, l'élève peut obtenir un maximum de **9 points**.

Pour chaque **document non pertinent** (documents 2, 3 et 4), l'élève obtient :

- **2 points** pour l'avoir coché comme tel et pour avoir mentionné au moins un critère non respecté.

Pour le document 2, les critères de thème et/ou de temps ne sont pas respectés.

Pour le document 3, le critère de thème n'est pas respecté.

Pour le document 4, les critères de thème et/ou de temps ne sont pas respectés.

- **5 points supplémentaires** pour avoir développé ce critère non respecté en confrontant des informations précises tirées du document avec la question de recherche.

À titre d'exemple, pour le document 2 :

- *le critère de thème n'est pas respecté ; il s'agit du projet de traité de la CED. Celui-ci ne répond pas à la question de recherche portant sur les raisons de l'échec de la CED. Par ailleurs, cet échec a eu lieu en 1954 alors que ce projet date de 1952.*

À titre d'exemple, pour le document 3 :

- *le critère de thème n'est pas respecté puisque le document présente les objectifs de la CED et non les causes de son échec.*

À titre d'exemple, pour le document 4 :

- *le critère non respecté est le temps puisque le document analyse la question de la défense européenne à la fin du XXe siècle et non en 1954, moment de la ratification avortée du traité CED.*
- *le thème n'est pas respecté, l'auteur analyse la question de la défense européenne commune en général, mais pas les raisons de l'échec de la CED en particulier.*

Au total, pour les trois documents non pertinents, l'élève peut obtenir un maximum de **21 points**.

2. Fiabilité des documents

Pour chaque document, le tableau de réponse du questionnaire comprend deux lignes : l'une pour la fiabilité issue de l'examen de chaque document considéré isolément, l'autre pour la fiabilité reposant sur des recoupements avec un ou plusieurs autres documents du portefeuille. Chaque ligne est divisée en deux colonnes : l'une pour les raisons de se fier, l'autre pour les raisons de se méfier.

Attention :

- aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs importantes ;
- pour la partie « fiabilité issue de l'examen de chaque document », l'élève doit remplir au moins une raison de se fier ou de se méfier par document et formuler 10 raisons au total sur l'ensemble des documents 5 à 10 ;
- pour la partie « fiabilité reposant sur des recoupements avec un ou plusieurs documents », il doit dégager 5 raisons supplémentaires.

À la suite de la présente description, pages 9 à 12, le professeur trouvera une liste des arguments de fiabilité recevables qui a pour objectif de faciliter sa tâche de correction.

D'une façon générale, doit être considérée comme correcte :

- toute réponse formulée différemment des propositions de la liste, mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans la liste, mais dont le professeur valide le contenu.

Chaque puce de la liste des arguments de fiabilité recevables doit être considérée comme une réponse différente.

2. A. FIABILITE ISSUE DE L'EXAMEN DE CHAQUE DOCUMENT

Dans cette partie, les raisons de se fier ou de se méfier reposent sur l'analyse de chaque document considéré individuellement.

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable. (1 point)
- L'élève justifie correctement cette raison. (+ 3 points)

L'élève justifie cette raison de se fier ou de se méfier en analysant le document ou en établissant un lien pertinent entre le document et ses connaissances.

0 – 1 – 4 point(s) par raison Maximum : 40 points

Voici quelques exemples clarifiant l'esprit dans lequel le professeur attribuera les points :

DOCUMENT 5 René RÉMOND, « Un anniversaire pour l'Europe... »

- L'auteur est compétent : c'est un historien spécialiste de l'histoire politique.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est un historien spécialiste de l'histoire politique.

Si l'élève écrit seulement *l'auteur est compétent, l'auteur est un spécialiste ou l'auteur est historien*, la réponse vaut 1 point.

Si l'élève développe et précise *l'auteur est compétent : il est historien et spécialiste de l'histoire politique*, la réponse vaut 4 points.

Si l'élève se limite à écrire, *il est un historien, expert de l'histoire politique*, on perçoit bien que l'élève met en évidence la notion de compétence de l'auteur ; la réponse vaut également 4 points.

DOCUMENT 6 DILUCK, caricature dans *Le Drapeau rouge*

- L'auteur n'est pas neutre : il est engagé.

Une raison de se méfier de ce document est que son auteur n'est pas neutre ou est engagé politiquement. Une telle réponse vaut 1 point.

Une réponse comme *l'auteur est engagé politiquement : il est dessinateur régulier pour Le Drapeau rouge, quotidien du Parti communiste de Belgique (PCB), dans les années 1950. Il devient dès 1955 directeur de Progrès films, distributeur de films du bloc de l'Est* vaut 4 points.

- Le document est une caricature, il grossit le trait : les soldats allemands d'une future CED sont représentés sous un jour dominateur.

L'élève écrit *Le document est une caricature, il grossit le trait*, cela vaut 1 point.

Si par contre, l'élève exemplifie : *Le document est une caricature, il grossit le trait : les soldats allemands d'une future CED sont représentés sous un jour dominateur*, une telle réponse vaut 4 points.

DOCUMENT 8 L.I.B., « Lutte de classe » dans *Le Libertaire*

- L'auteur n'est pas neutre : il exprime une opinion.

Une raison de se méfier de ce document est que son auteur est engagé politiquement.

Si l'élève écrit seulement *l'auteur exprime son opinion*, la réponse vaut 1 point.

Une réponse comme *l'auteur exprime son opinion en utilisant des mots violents, en écrivant que « crever sous le commandement d'un général allemand ou d'un général français, aussi*

fascistes l'un que l'autre, est un choix qui n'intéresse pas les travailleurs. Ce qu'il faut, c'est, travailleurs français et allemands unis, nous entendre pour que crèvent, dans nos deux pays, tous nos généraux » vaut 4 points.

DOCUMENT 9 Affiche de la Fédération nationale des Déportés

- L'affiche contient des informations exactes.

Une raison de se fier à ce document est qu'il contient des informations exactes. Une telle réponse vaut 1 point.

Si l'élève écrit que *L'affiche contient des informations exactes* et qu'il recoupe ses savoirs préalables avec les lieux de massacre mentionnés, la réponse vaut 4 points.

Raisons non valables

De façon générale, le type d'argument suivant ne sera pas accepté :

Raisons de se fier

- *L'auteur est contemporain des faits.* On acceptera par contre *témoin des faits / témoin direct / témoin indirect / acteur des faits.*
- *L'auteur est objectif.* On acceptera par contre *l'auteur est objectif : il s'appuie sur des faits, il ne donne pas son opinion.*

Raisons de se méfier

- *Le document est un extrait de texte, on n'a pas connaissance de l'entièreté du document.*
- *Le texte est une traduction.*
- Les procès d'intention, c'est-à-dire des allégations non étayées comme *l'auteur a peut-être menti* ou *le texte est extrait d'un livre publié dans un but commercial, pas uniquement d'information* ou encore *l'auteur est un homme politique, donc il cherche à être réélu.* On acceptera par contre *l'auteur est un homme politique, donc il est engagé.*
- *L'auteur n'a pas vécu les faits.*

Attention

Comme indicateurs supplémentaires de la **qualité** et de la **richesse** des réponses de l'élève, on tiendra compte des aspects suivants :

1. L'élève couvre chaque document par au moins une raison de se fier ou de se méfier.

0 - 2 points

2. L'élève recourt à des arguments de nature variée.

Comme dans les exemples ci-dessus, les arguments avancés par l'élève peuvent être basés sur :

- des éléments issus des notices biographiques ou explicatives ou sur les références, souvent appelés de critique externe ;
- la mobilisation de savoirs préalables, en lien avec le contexte ;
- l'analyse du contenu comme les faits relatés, les courants idéologiques invoqués, l'expression d'opinion ou de sentiment, le lexique utilisé, les symboles, les couleurs, le cadrage...
- le type de document : travail scientifique, correspondance privée, caricature, propagande, mémoires, documents juridiques, documents officiels...

Si l'élève a formulé des arguments relevant d'au moins deux catégories différentes, il a 3 points.

0 - 3 points

2. B. FIABILITE REPOSANT SUR DES RECOUPEMENTS AVEC UN OU PLUSIEURS DOCUMENTS

Dans cette partie, les 5 raisons de se fier ou de se méfier procèdent de recoupements d'informations semblables ou contradictoires entre le document analysé et un ou plusieurs autres documents de la partie consacrée à la fiabilité. Néanmoins, l'élève ne sera pas sanctionné s'il propose un recoupement avec un document pertinent de la partie 1. « Pertinence ».

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier en recoupant des informations semblables ou contradictoires entre le document analysé et un ou plusieurs autres documents. (2 points par raison).
- L'élève justifie correctement cette raison en précisant ce lien (+ 3 points par raison).

0 – 2 – 5 point(s) par raison Maximum : 25 points

Exemple de recoupement entre les documents :

DOCUMENT 5 René RÉMOND, « Un anniversaire pour l'Europe. ... »

- Raison de faire confiance : la caricature de Diluck (document 6) confirme l'opposition des communistes au projet de CED relevée par René Rémond (document 5).

Si l'élève écrit seulement *les informations du document 5 sont confirmées par le document 6*, la réponse vaut 2 points.

Si l'élève développe et précise *Comme l'affirme René Rémond, les communistes sont effectivement opposés au projet de CED : dans le document 6, on voit que le caricaturiste communiste mobilise la peur des Allemands héritée de la guerre*, la réponse vaut 5 points.

L'élève pourrait également appuyer sa confrontation sur une reformulation de ces deux extraits pertinents. Sa réponse vaudrait également 5 points.

Raisons non valables

De façon générale, on n'acceptera pas le type d'argument suivant :

L'auteur travaille dans le domaine de l'économie comme l'auteur du document x. Il est donc compétent et c'est une raison de se fier. En effet, l'élève doit baser sa justification sur la confrontation des contenus et non sur la compétence des auteurs.

LISTE DES ARGUMENTS DE FIABILITÉ RECEVABLES

2 A - FIABILITE DES DOCUMENTS 5 A 10 ISSUE DE L'EXAMEN DE CHAQUE DOCUMENT

2 B - FIABILITE DES DOCUMENTS 5 A 10 REPOSANT SUR DES RECOUPEMENTS AVEC UN OU PLUSIEURS DOCUMENTS

Document 5 : René RÉMOND, « Un anniversaire pour l'Europe... »	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est compétent : l'auteur est un historien, spécialiste de l'histoire politique de la France contemporaine. • L'auteur est reconnu par le monde scientifique : il est académicien, professeur d'université et président de l'université de Nanterre. • L'auteur s'appuie sur des données vérifiables et précises : Staline est mort ; la guerre de Corée a pris fin en 1953. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ...
Recoupement(s) éventuel(s) du document 5 avec un ou plusieurs documents	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le(s) document(s) 6 et/ou 9 montre(nt) que les communistes sont effectivement opposés au projet de CED. Ils mobilisent la peur des Allemands héritée de la guerre. • Le(s) document(s) 6 et/ou 8 confirme(nt) que les communistes dénoncent l'impérialisme américain. • Le document 7 évoque lui aussi parmi les causes possibles de l'échec de la CED les difficultés intérieures de la France. • Les documents 6 et 7 soulignent également l'intervention des États-Unis dans le projet européen. • Le document 8 dénonce aussi l'impérialisme russe évoqué ici. • Comme le document 8, ce texte indique que les États-Unis souhaitaient réarmer l'Allemagne. • La question de la souveraineté de l'Allemagne de l'Ouest et le projet de CED sont liés comme dans l'affiche n°9. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • René Rémond ne parle pas des problèmes des colonies en Afrique, évoqués dans le document 10, comme cause de la non-ratification de la CED. • Contrairement au document 7 où le secrétaire d'État américain craint que la défaite à Dien Bien Phu n'entraîne le refus par la France de ratifier la CED, René Rémond n'évoque pas l'Indochine parmi les causes de l'opposition française à la CED. • ...
Document 6 : DILUCK, caricature dans <i>Le Drapeau rouge</i>	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est informé : il est caricaturiste régulier auprès d'un journal reconnu. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est engagé : il est dessinateur régulier pour <i>Le Drapeau rouge</i>, quotidien du Parti communiste de Belgique. Il sera directeur de <i>Progrès films</i>, distributeur de films du bloc de l'Est. • L'auteur n'est pas neutre : il utilise des stéréotypes. Les États-Unis sont associés au culte du dollar. Les soldats allemands, par leur uniforme, évoquent le Troisième Reich. • Le document est une caricature, il grossit le trait : les soldats allemands d'une future CED sont représentés sous un jour dominateur. • ...
Recoupement(s) éventuel(s) du document 6 avec un ou plusieurs documents	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le(s) document(s) 5 et/ou 8 confirme(nt) que les communistes dénoncent l'impérialisme américain. • On voit également dans l'article de René Rémond (document 5) et/ou l'affiche de la Fédération des déportés (document 9) que la peur vis-à-vis des Allemands était mobilisée contre le projet de CED. • Dans le(s) document(s) 5 et/ou 7, on retrouve la mention du poids des États-Unis dans le projet de CED. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ...

Document 7 : PV de l'entretien entre Dulles et Spaak, 1954	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est un document d'archives : le procès-verbal d'un entretien entre Dulles, secrétaire d'État des États-Unis, et Spaak, ministre belge des Affaires étrangères. • La conversation rapportée est celle de deux personnages situés au plus haut niveau des négociations de la CED. • L'auteur est compétent et reconnu : il est expert en politique étrangère en tant que diplomate belge. • L'auteur du PV est un acteur des faits : il était représentant permanent de la Belgique auprès de l'OTAN. • L'auteur est un témoin direct : il a participé à la réunion dont il rédige le PV. • C'est le PV d'un entretien secret : ce type d'entretien permet une plus grande liberté de parole des protagonistes et révèle mieux leurs intentions ou craintes. • L'auteur du PV est précis sur le cadre de la rencontre : il en donne l'heure, l'adresse, l'identité des personnes. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les protagonistes ne sont pas neutres : ils prennent parti pour la CED. • ...
Recoupement(s) éventuel(s) du document 7 avec un ou plusieurs documents	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PV pointe les difficultés intérieures de la France comme cause d'échec de la ratification, ce que confirme le document 5. • L'intervention des États-Unis dans les négociations pour la mise sur pied de la CED est reprise dans le(s) document(s) 5 et/ou 6. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PV évoque l'Indochine mais passe sous silence les troubles qui se multiplient dans les colonies françaises d'Afrique dont parle le document 10. • ...
Document 8 : Le Libertaire, 1954	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est informé : c'est un journaliste du <i>Libertaire</i>, observateur de la vie politique. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est un article d'opinion : l'auteur écrit dans un journal engagé qui renvoie à des mouvances anarchistes. • L'auteur n'est pas neutre : il prend parti contre la CED. • L'auteur n'est pas neutre : il associe la CED à <i>la fascisation de l'Europe</i>. • L'auteur défend des valeurs : <ul style="list-style-type: none"> - Antimilitariste : <i>il fallait combattre toutes les formes de réarmement et d'alliance des armées européennes</i> ; - Marxiste : il défend une idéologie marxiste de la « lutte des classes », selon ses mots : <i>nous mènerons ces combats sur le plan de classe</i> ; - Internationaliste : <i>nous devons [...] faire revivre l'internationalisme</i> ; - Anti-PCF : <i>les grands partis auraient pu le faire s'ils avaient été des partis ouvriers véritables et non des agences impérialistes russes (PCF)</i> ; - Antiimpérialiste : il estime qu'il faut <i>mener ce combat en affaiblissant l'impérialisme</i> ; - Antiaméricain : <i>les grands partis auraient pu le faire s'ils avaient été des partis ouvriers véritables et non des agences (...) anglo-américaine (SFIO)</i> ; - Anticapitaliste : il se positionne <i>contre notre capitalisme français prêt à tout pour maintenir ses privilèges</i> ; - Anticolonialiste : il invite au combat <i>par le soutien des peuples coloniaux</i> ; - Antifasciste : il associe la CED à <i>une forme de préparation à la guerre et de la fascisation de l'Europe</i> ; • L'auteur manque de nuance dans la formulation : <i>Crever sous le commandement d'un général allemand ou d'un général français, aussi fascistes l'un que l'autre, est un choix qui n'intéresse pas les travailleurs. Ce qu'il faut, c'est,</i>

	<p><i>travailleurs français et allemands unis, nous entendre pour que crèvent, dans nos deux pays, tous nos généraux.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur n'est pas neutre : il utilise un champ lexical belliqueux : lutte, bataille, combattre, crever... • ...
Recoupement(s) éventuel(s) du document 8 avec un ou plusieurs documents	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dénonciation de l'impérialisme américain par l'extrême gauche exprimée dans <i>Le Libertaire</i> est aussi attestée dans le(s) document(s) 5 et/ou 6. • On lit dans le document 6 la même volonté des Américains de réarmer l'Allemagne. • Le document 5 fait également état de l'existence d'un impérialisme russe. • <i>Le Libertaire</i> reconnaît Dulles comme protagoniste américain important du projet de la CED comme André de Staercke dans le document 7. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ...
Document 9 : affiche de la Fédération nationale des déportés	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les auteurs sont informés : les membres de cette association ont été témoins des massacres et victimes du nazisme. • L'affiche contient des informations exactes : par ex., les lieux de massacres peuvent être recoupés avec des savoirs vus au cours. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document n'est pas neutre : le futur soldat allemand de la CED est représenté comme un soldat nazi (crâne portant un casque « SS », noms de camps...). • L'auteur cherche à convaincre. Il joue sur les émotions en faisant référence aux massacres menés pendant la Seconde Guerre mondiale. • L'auteur cherche à convaincre : il utilise des images violentes (crâne, feu...) et le jeu des couleurs. • L'auteur est engagé politiquement en travaillant au nom de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes. • ...
Recoupement(s) éventuel(s) du document 9 avec un ou plusieurs documents	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'affiche joue sur la peur de l'Allemagne, ravivant les souvenirs de la Deuxième Guerre mondiale, comme le fait le document 6. Ce facteur d'échec de la CED est également évoqué dans le document 5. • Le lien entre la souveraineté de l'Allemagne de l'Ouest et le projet de CED est présent aussi dans le document 5. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ...
Document 10 : Retour sur l'échec de l'armée européenne	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est compétent : l'auteur est un historien, spécialiste de l'Union européenne. • L'auteur est reconnu par le monde scientifique : il est chercheur à l'IRSEM après avoir été professeur à la Sorbonne et au King's College London. • L'auteur utilise un discours neutre : il cite des faits précis, par exemple, le nombre de divisions d'infanterie en Tunisie et au Maroc. • L'auteur s'appuie sur des données exactes : il fait état de la « coexistence pacifique » à partir de 1953. • L'auteur cite ses sources et en donne les références en bas de page. • ... 	<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ...

Recoupement(s) éventuel(s) du document 10 avec un ou plusieurs documents

Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :
<ul style="list-style-type: none"> • Ce texte, comme le(s) document(s) 5 et/ou 6, fait état de la peur de l'Allemagne. • L'auteur évoque la détente : <i>l'établissement de la coexistence pacifique sur le front Est</i>. Le document 5 en parle aussi : (...) <i>l'évolution des relations internationales diminuant l'urgence d'un effort militaire. On commence à parler de détente. La peur s'éloigne.</i> • Comme le document 7, l'auteur parle de la situation en Indochine qui expliquerait les difficultés militaires de la France. • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre Haroche présente les crises coloniales en Afrique du Nord comme une cause déterminante du refus de ratification de la CED par la France alors que le diplomate américain Dulles, dans le document 7, ne mentionne que l'Indochine. Le document 5 qui recense les facteurs d'échec de la CED n'en fait pas non plus pas mention. • Selon le document 7, le gouvernement français a peur que la perte de l'Indochine ne provoque sa chute alors que le document 10 déclare que <i>beaucoup de militaires étaient prêts à accepter un désengagement d'Indochine.</i> • ...

GRILLE DE CORRECTION ÉLÈVES (À PHOTOCOPIER EN X EXEMPLAIRES)

NOM :

Prénom :

Classe :

1. PERTINENCE DES DOCUMENTS 1, 2, 3 ET 4

L'élève identifie comme pertinent le document 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant les 3 critères rencontrés <i>0 – 3 points</i> ▪ en les confirmant par des informations précises puisées dans le document, en lien avec la question de recherche. <i>0 – 2 – 4 – 6 points</i> 	<table border="1" style="margin-bottom: 5px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">3</td></tr> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">6</td></tr> </table>		3		6
	3				
	6				
L'élève identifie comme non pertinent le document 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant que le critère « thème » et/ou « temps » n'est/ne sont pas respecté(s) ; <i>0 – 2 points</i> ▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 5 points</i> 	<table border="1" style="margin-bottom: 5px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">5</td></tr> </table>		2		5
	2				
	5				
L'élève identifie comme non pertinent le document 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant que le critère « thème » n'est pas respecté ; <i>0 – 2 points</i> ▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 5 points</i> 	<table border="1" style="margin-bottom: 5px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">5</td></tr> </table>		2		5
	2				
	5				
L'élève identifie comme non pertinent le document 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ en mentionnant que le critère « thème » et/ou « temps » ne sont/ n'est pas respecté(s) ; <i>0 – 2 points</i> ▪ en le développant par des informations précises puisées dans le document. <i>0 – 5 points</i> 	<table border="1" style="margin-bottom: 5px;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; text-align: center;">5</td></tr> </table>		2		5
	2				
	5				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="background-color: #cccccc; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; text-align: center; font-weight: bold;">30</td> </tr> </table>		30		
	30				

2 A - FIABILITE DES DOCUMENTS 5 A 10 ISSUE DE L'EXAMEN DE CHAQUE DOCUMENT

2 B - FIABILITE DES DOCUMENTS 5 A 10 REPOSANT SUR DES RECOUPEMENTS AVEC UN OU PLUSIEURS DOCUMENTS

Document 5 : René RÉMOND, « Un anniversaire pour l'Europe... », 1979		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 1 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 10px auto; text-align: center;">/</div>
Recoupement(s) éventuel(s) du document 5 avec un ou plusieurs documents		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 2 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 100px; height: 20px; margin: 10px auto; text-align: center;">/</div>

Document 6 : DILUCK, caricature dans <i>Le Drapeau Rouge</i> , 1954		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 1 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 10px auto; text-align: center;">/</div>

Recoupement(s) éventuel(s) du document 6 avec un ou plusieurs documents		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 2 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="text-align: center; border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 40px; margin: 0 auto;">/</div>

Document 7 : PV de l'entretien entre Dulles et Spaak, 1954		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 1 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="text-align: center; border: 1px solid black; width: 40px; margin: 0 auto;">/</div>

Recoupement(s) éventuel(s) du document 7 avec un ou plusieurs documents		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 2 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="text-align: center; border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 40px; margin: 0 auto;">/</div>

Document 8 : <i>Le Libertaire</i> , 1954		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 1 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="text-align: center; border: 1px solid black; width: 40px; margin: 0 auto;">/</div>

Recoupement(s) éventuel(s) du document 8 avec un ou plusieurs documents		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 2 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="text-align: center; border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 40px; margin: 0 auto;">/</div>

Document 9 : Affiche de la Fédération nationale des déportés		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 1 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="text-align: center; border: 1px solid black; width: 40px; margin: 0 auto;">/</div>

Recoupement(s) éventuel(s) du document 9 avec un ou plusieurs documents		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 2 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="text-align: center; border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 40px; margin: 0 auto;">/</div>

Document 10 : Retour sur l'échec de l'armée européenne		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 1 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">/</div>
Recoupement(s) éventuel(s) du document 10 avec un ou plusieurs documents		
Raison(s) de s'y fier :	Raison(s) de s'en méfier :	Raisons : 0 – 2 (x ...) Justifications : 0 – 3 (x ...) <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 100px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">/</div>

FIABILITE DE CHAQUE DOCUMENT CONSIDERE ISOLEMENT

- 40 points maximum même si plus de 10 éléments de fiabilité valablement justifiés
- Tous les documents sont analysés
- L'élève a mobilisé des arguments de nature variée

	40
	0 - 2
	0 - 3

	45
--	----

FIABILITE PAR RECOUPEMENT ENTRE LES DOCUMENTS

- 25 points maximum même si plus de 5 éléments de fiabilité valablement justifiés

	25
--	----

TOTAL GENERAL

	100
--	-----

MODALITES DE REUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à cette discipline.

La pondération de la compétence visée par l'épreuve externe par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise la compétence et les savoirs visés. Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3e degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le jury estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

ENCODAGE ET CALCUL DES RESULTATS

L'encodage des résultats et leur transmission à l'Administration s'effectue en remplissant une grille dans un fichier tableur au format .xlsx.

Afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles, les grilles préremplies par l'Administration ont été envoyées par mail aux directions au mois de mars **2023**. Ces grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. L'encodeur doit indiquer, pour chaque élève, la cote obtenue par indicateur. Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.

Si l'Administration n'a pas reçu de l'école en mars la liste des élèves répartis par classe, ces différents champs doivent être remplis manuellement.

Un mode d'emploi détaillé figure à l'onglet « **Instructions** » de la grille.

Le fichier d'encodage permet :

- le calcul du score global de chaque élève ;
- l'encodage des résultats des élèves à chaque épreuve, afin de les envoyer à la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations ;
- la création automatique de bilans imprimables, utiles lors des conseils de classe ;
- l'analyse des résultats par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour permettre de mieux évaluer celle-ci.

Une fois l'encodage complété (onglet « **Encodage** »), la feuille d'encodage génère automatiquement deux séries de données.

À l'onglet « **Bilans** », une feuille par élève reprend son résultat total ainsi que son résultat par critère et par indicateur, de même que le statut des données collectées (données complètes, incomplètes, élève absent, élève partiellement absent). Ces feuilles peuvent être imprimées pour les conseils de classe.

À l'onglet « **Analyses** », un tableau général consigne les résultats par élève ainsi que par critère et par indicateur, la moyenne des résultats de la classe, l'écart-type calculé entre les résultats des élèves ainsi que les taux de réussite (globaux, par critère et par indicateur).

L'encodage sera effectué pour chacune des classes.

TRANSMISSION DES RESULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage remplies avec les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction transmet les résultats à l'Administration pour le **3 juillet 2023 au plus tard**, en déposant les grilles remplies dans l'application Platra. Le mode d'emploi de Platra est disponible sur la page d'accueil de l'application.

Confidentialité des résultats

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2023. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 29 juin 2023** à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants d'histoire pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/231521893271354>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2023*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be, présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre général

- **Mélanie Bost**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 82 26

cess@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

La permanence d'histoire est organisée au **02 690 81 90**

- le vendredi 23 juin de 13 h à 16 h
- le lundi 26 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- le mardi 27 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

cess@cfwb.be

Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien Allart**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 80 37

evaluations.externes@cfwb.be

- **Thierry Libert**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 451 63 71

evaluations.externes@cfwb.be

ET L'ANNEE PROCHAINE ?

L'épreuve de juin 2024 aura à nouveau pour thématique la construction européenne. La compétence évaluée sera communiquée par circulaire au début de l'année scolaire prochaine. La circulaire, dès sa publication, sera notamment déposée sur www.enseignement.be/cess, onglet « histoire ».